

Bulletin d'histoire politique

Coopération intellectuelle, internationalisme et cosmopolitisme

Philippe Roy et l'émergence du Canada sur la scène mondiale

Michel Lacroix

B
H
P

Volume 20, Number 1, Fall 2011

50 ans d'échanges culturels France-Québec 1910-1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055959ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055959ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lacroix, M. (2011). Coopération intellectuelle, internationalisme et cosmopolitisme : philippe Roy et l'émergence du Canada sur la scène mondiale. *Bulletin d'histoire politique*, 20(1), 13–30. <https://doi.org/10.7202/1055959ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2011

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Coopération intellectuelle, internationalisme et cosmopolitisme

Philippe Roy et l'émergence du Canada sur la scène mondiale

MICHEL LACROIX
*Département d'études littéraires
Université du Québec à Montréal*

Le foisonnement des travaux sur les relations culturelles internationales et les transferts culturels au cours des dernières années a mis en lumière le rôle majeur joué par les métropoles urbaines dans les contacts entre cultures, dans la concentration et la hiérarchisation de ces échanges¹. Ceci a d'ailleurs conduit certains chercheurs à remettre en cause le « nationalisme méthodologique »², entre autres parce que « la ville est une unité territoriale de référence plus déterminante [que l'État-nation] pour la vie intellectuelle »³. Sans reprendre tous les éléments de cette critique, qui tend à évacuer trop rapidement la dimension « nationale » des échanges, sous prétexte de réification des identités et d'occultation des hétérogénéités, j'entends néanmoins m'inscrire dans le prolongement des réflexions en cours dans de multiples domaines, sur l'émergence d'un espace transnational solidement constitué, dans les années 1870-1920, ainsi que sur le rôle des grands centres urbains dans ce processus. Une telle optique peut conduire, me semble-t-il, à une relecture de l'intégration du Canada et plus spécifiquement des Canadiens français, à la circulation internationale des idées, des individus et des ressources. Tel est du moins le pari que je prendrai ici, en lançant l'hypothèse que Paris constitua bien plus que la capitale nationale française pour les Canadiens français : elle fut un des principaux points d'arrimage, d'intégration aux multiples formes d'internationalisation, et en particulier, à la scène diplomatique mondiale. Pour donner corps à cette hypothèse, je vais prendre comme point d'observation la carrière de

Philippe Roy, comme commissaire puis ministre plénipotentiaire du Canada à Paris, de 1911 à 1938.

Cette exploration se situe dans le prolongement de travaux sur le cosmopolitisme des réseaux littéraires franco-québécois, dont ceux du *Nigog*, de *La Nouvelle Relève* et de *Liberté*, dans lesquels j'ai cherché à cerner le passage de liens bilatéraux (franco-québécois) à des contacts incluant des cultures « tierces » (étrangers installés à Paris ou en relation avec les intellectuels parisiens), ce qui mène à des formes de « cosmopolitismes sectoriels »⁴, basés sur des constructions identitaires, sur des idées de « communautés élargies » et imaginaires, dont celles de la latinité et de la francophonie, par exemple. Plus généralement, mon intérêt pour l'action de Philippe Roy découle des recherches que je mène depuis quelques années sur les réseaux franco-québécois de la première moitié du xx^e siècle et de la découverte subséquente du fait que, si les réseaux informels composent l'essentiel de la trame des relations entre le Québec et la France⁵, les plus importants de ceux-ci gravitent autour du pôle, bien formel, du Commissariat. On voit ainsi le réseau des écrivains et des artistes liés à la revue *Le Nigog*, s'impliquer activement dans la diplomatie culturelle mise en œuvre par Roy, laquelle vise à propager l'image d'un Canada moderne, urbain et industriel⁶.

Je me propose, dans le présent travail, d'examiner sous l'angle des réseaux et du cosmopolitisme deux autres aspects du travail de Roy : son implication dans les échanges universitaires entre le Canada et la France et son engagement dans les institutions multilatérales, en particulier l'Institut international de coopération intellectuelle. Je ne reconstituerais pas ici la trajectoire détaillée de Philippe Roy⁷, me contentant de rappeler qu'il est né et a étudié au Québec (puis en France), avant de s'installer à Edmonton, où il fut tout à la fois médecin, homme d'affaires et organisateur du parti libéral, avant d'être un des tout premiers sénateurs de la nouvelle province d'Alberta, en 1906, puis d'être désigné comme successeur d'Hector Fabre en 1911, au poste de Commissaire du Canada à Paris, poste transformé en celui de ministre plénipotentiaire en 1928.

Roy et les échanges universitaires ou, quand les relations excèdent la fonction

Dès son entrée en poste, ou presque, Roy s'impliqua dans la « diplomatie éducative » entre le Québec et la France, pour reprendre l'expression de Samy Mesli⁸. On le voit ainsi proposer en 1913 à Lomer Gouin, alors Premier ministre du Québec, d'appuyer la création d'un lieu d'hébergement officiel pour les étudiants canadiens installés à Paris⁹. Tout au long du xix^e siècle, la capitale française constitua le principal pôle d'attraction pour les étudiants québécois désireux d'aller parfaire leur formation à l'étranger, en particulier pour les médecins francophones ; Roy fut

d'ailleurs l'un de ces nombreux carabins¹⁰. Ils rejoignaient alors une significative population d'étudiants étrangers, qu'on peut elle-même inscrire dans deux cercles plus vastes, celui des artistes et intellectuels exilés, d'une part, et celui de l'ensemble des immigrants, d'autre part¹¹. La croissance du nombre d'étudiants canadiens installés à Paris – qui fournit, en plus des enjeux de salubrité et de moralité¹², la motivation principale au projet de Roy – suit d'ailleurs, à quelque distance, les courbes ascendantes des étudiants étrangers, laquelle est tributaire de cette « poussée éducative » documentée par Christophe Charle¹³.

Mis en veilleuse pendant la Première Guerre mondiale, le projet de Roy est relancé dès la fin des hostilités et s'inscrit alors dans un cadre plus vaste, celui de la promotion des séjours d'étude en France ainsi que de l'implication de l'État dans leur financement. La « leçon » de la guerre sert d'argument supplémentaire et met en évidence un objectif qui n'était guère souligné dans les interventions précédentes, celui de la nécessité des rapprochements entre les cultures et tout particulièrement entre Canadiens français et Canadiens anglais. Ainsi déclare-t-il, à l'automne 1919:

[...] l'intimité la plus cordiale doit régner, en effet, entre tous les pays qui ont combattu pour la même cause. [...] La jeunesse, dans tous les pays de haute civilisation, doit être entraînée vers ces intimes solidarités. Les rapports intellectuels entre la France et les pays alliés me paraissent aussi importants et tout aussi nécessaire que les rapports économiques¹⁴.

Son premier objectif semble avoir été d'obtenir la création de bourses régulières pour les Canadiens aspirant à étudier en France. Pour y parvenir, il multiplie les interventions auprès des agents du gouvernement fédéral, en commençant par le Premier ministre Borden, qu'il a côtoyé régulièrement dans les négociations de paix des premiers mois de 1919¹⁵, mais aussi auprès des gouvernements provinciaux, des autorités françaises, des responsables des universités en France et au Canada et enfin, auprès des hommes d'affaires canadiens. Plus encore, il obtient de ses supérieurs la permission de revenir au Canada, à l'automne 1919, afin de promouvoir cette mesure.

Cette tournée pancanadienne fut couronnée de succès, puisque la loi instituant le programme des bourses est adoptée par le gouvernement de Lomer Gouin en janvier 1920, dans le droit fil des interventions de Roy; qui plus est des mesures semblables sont prises dans plusieurs autres provinces¹⁶. L'importance de l'action de Roy, mise en évidence par Gouin¹⁷, se trouve soulignée dans de multiples documents de l'époque. Ainsi, la liasse qui concerne ce dossier dans les archives du Comité France-Amérique de Montréal porte l'étiquette « Projet Roy »¹⁸.

On peut de même considérer qu'il fut un de ceux qui se dépensèrent le plus pour concrétiser l'idée de la Maison des étudiants canadiens à

Paris, bien que les dépenses véritables furent essentiellement assumées par le sénateur Marcellin Wilson (2 500 000 francs). L'objectif ultime de son séjour au Canada, en 1919, comme ceux de 1920 et 1921, était de convaincre les hommes politiques et les hommes d'affaires d'appuyer cette idée. Le discours prononcé par Lomer Gouin est sur ce plan aussi très révélateur, tant par la priorité donnée à la résidence sur les bourses¹⁹, que par la reprise des arguments de Roy, puisqu'il aborde, dans l'ordre, le souvenir de la Première Guerre mondiale, le projet de la Maison des étudiants canadiens²⁰, puis, dans un troisième temps seulement, le programme des bourses d'Europe. Le prince de Galles, intégré depuis mai 1920 au comité de patronage du projet de Maison des étudiants canadiens, rappelait, lors de son inauguration le 30 octobre 1926 : « ce n'est un secret pour personne que nous devons en grande partie à M. Philippe Roy, le commissaire général, si capable, si clairvoyant et si populaire, l'idée et la réalisation de cette œuvre admirable »²¹. C'est pourquoi on retrouve le nom du commissaire à toutes les pages ou presque du chapitre inaugural de l'ouvrage consacré à l'histoire de cette institution²².

Or dans un cas comme dans l'autre (celui des bourses et celui de la Maison des étudiants), l'activisme de Roy n'allait pas de soi, ne cadrant aucunement avec ses attributions officielles. Son supérieur hiérarchique, Joseph Pope, sous-secrétaire aux relations extérieures de 1909 à 1925, opposé à toute extension des relations internationales²³, lui rappela d'ailleurs sans ménagement que l'éducation était une responsabilité provinciale, et que, de ce fait, il ne devait pas consacrer trop de temps à ces entreprises ni, surtout, engager des dépenses au nom du gouvernement fédéral²⁴. On le considère en somme comme un fonctionnaire à qui on permet des activités parallèles, tout en les limitant au maximum.

S'il trouve des adversaires coriaces au sein de son propre appareil gouvernemental, Roy peut compter sur de multiples appuis à l'extérieur du secrétariat, d'où sa réussite, aussi bien pour le projet de bourses que pour celui de la résidence universitaire. On peut noter, en premier lieu, que les initiatives de Roy s'inscrivent dans le cadre plus général de la promotion de l'éducation, de l'éducation supérieure tout particulièrement et encore plus spécifiquement du perfectionnement universitaire à l'étranger. Ce n'est d'ailleurs pas par pure coïncidence mais dans une communauté de vues coordonnée par le Comité France Amérique qu'Olivar Asselin publie son article sur le « rôle de la France dans la formation d'une élite canadienne-française » dans le numéro de juin 1919 de *France-Amérique*²⁵. Dans la même perspective, on avait vu un an plus tôt Raoul Dandurand défendre l'enseignement obligatoire et recueillir plus de 100 signatures d'appui²⁶. Cette offensive concorde par ailleurs avec le développement, par les gouvernements Gouin et Taschereau, d'un réseau d'école techniques et professionnelles qui contourne le monopole du clergé, tout comme avec le

discours des milieux d'affaires, tel qu'analysé par Fernande Roy²⁷. Enfin, l'évidence de la supériorité éclatante de la culture française, de son système d'éducation et de son rayonnement dans le monde est proclamée avec force et des accents polémiques par la revue *Le Nigog*, en 1918²⁸.

Ces différents lieux de discours, arrimés à des structures ou milieux apparemment distincts, celles du Comité France-Amérique²⁹, du parti libéral, des cercles financiers montréalais et du réseau des exotiques, ne convergent pas que par hasard dans une même promotion de l'éducation supérieure comme moyen de former une élite intellectuelle canadienne-française : ces réseaux sont essentiellement ceux de la bourgeoisie francophone montréalaise et partagent acteurs, idées, *habitus* et position sociale (non sans quelques tiraillements, sur lesquels je ne me pencherai pas ici). C'est grâce à son insertion dans ces réseaux, à sa capacité à faire agir ses membres, que Philippe Roy put passer outre aux réticences du gouvernement fédéral et concrétiser ses projets. Le disciple fidèle de Wilfrid Laurier et militant libéral de longue date qu'est Philippe Roy peut plus aisément que d'autres acteurs (fonctionnaires de carrière ou aux accointances politiques conservatrices ou nationalistes) obtenir l'appui de Lomer Gouin, Raoul Dandurand, Louis-Alexandre Taschereau et Athanase David et, par eux, l'implication marquée du gouvernement du Québec. Le nombre de bourses d'études passe de 5 à 15 en 1922 (ceci augmente considérablement la facture, puisque ces boursiers passent plusieurs années en France³⁰), on confie au D^r Ernest Grondin la tâche de superviser les étudiants établis à Paris, enfin on accorde une subvention annuelle de 5000\$ à la MEC.

Les activités de Philippe Roy dans les milieux d'affaires et plus particulièrement ceux de la finance³¹, ont facilité, de leur côté, l'implication de plusieurs philanthropes : Marcellin Wilson au premier chef, mais aussi d'autres banquiers, dont L. M. Benson, directeur de la succursale parisienne de la Banque de Montréal et J. E. M. Robert, directeur de la succursale parisienne de la Banque Canadienne nationale, qui donnèrent tous deux 100 000 francs³². De son ouverture en 1926, à la Deuxième Guerre mondiale, la MEC vit d'ailleurs figurer un nombre significatif de banquiers à son conseil d'administration, signe d'une grande proximité.

Or ces réseaux libéraux et financiers grâce auxquels Roy trouve les appuis politiques et les ressources financières indispensables à son activisme universitaire, et peut agir malgré l'opposition de son propre appareil gouvernemental, furent précisément au cœur de l'offensive menée contre lui en 1911-1912 par le gouvernement conservateur nouvellement élu de Robert Borden³³. Il est ironique de noter, en passant, que ces relations permirent aussi au gouvernement québécois de contribuer indirectement au don du sénateur Wilson, dont la richesse était partiellement due à la nationalisation du commerce d'alcool, en 1921 ; Wilson était en effet l'unique propriétaire de la maison d'importations de vins et spiritueux Boivin,

Wilson et Cie... Il ne faudrait pas voir, dans une telle analyse, un postulat implicite quant à l'autonomie des acteurs sociaux, leur possibilité de s'extraire à leur gré des déterminations sociales ou du poids des structures. Il s'agit plutôt de souligner l'imbrication complexe entre réseaux et structures sociales (celles des gouvernements, des institutions financières, éducatives, etc.) qui permet à un acteur comme Philippe Roy d'être tantôt contraint, tantôt plus autonome, selon les contextes, alors même que sa fonction et que ses réseaux sont demeurés les mêmes, pour l'essentiel.

Multilatéralisme et coopération intellectuelle ou, l'internationalisation accélérée

La Maison des étudiants canadiens constituait bien plus qu'un projet franco-canadien, puisqu'elle s'inscrivait dans le cadre d'un vaste ensemble, celui de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), dont elle servit en quelque sorte à faire la promotion, étant la toute première « maison nationale » à être érigée. Née de la guerre, conçue comme réponse, tout à la fois, au désir d'affirmer la puissance de la France en misant sur le rayonnement de sa culture, et à l'espoir d'éviter de nouveaux conflits armés en facilitant les contacts entre les peuples, la CIUP fut conçue, au départ, par André Honnorat, député puis sénateur des Basses-Alpes de 1910 à 1940, sous la bannière de la gauche radicale³⁴. Son appel, en mars 1919, pour la création d'un regroupement de résidences pour les étudiants étrangers suscita un grand enthousiasme, dont celui de Philippe Roy, qui ne pouvait manquer d'y voir une opportunité unique pour son idée de « maison canadienne ». Aussi les voit-on entrer en contact cette même année et se consulter régulièrement par la suite au sujet de la CIUP et de la MEC³⁵. Honnorat se servit de son bref passage à la tête du ministère de l'Instruction publique, de janvier 1920 à janvier 1921, pour donner une forte impulsion à ses desseins, obtenant entre autres de la Ville de Paris la cession d'un large domaine sur le terrain des anciennes fortifications (les « fortifs »). Il continua d'œuvrer à la mise sur pied de la CIUP dans les années qui suivirent, multipliant les démarches auprès des hommes politiques, des diplomates ainsi que des philanthropes.

Tout en se déployant dans un cercle plus large, plus international aussi, l'action d'Honorat ressemble à s'y méprendre à celle de Roy, tant en ce qui a trait à ses fondements idéologiques et culturels, qu'à ses modalités. Pour l'un et l'autre, la supériorité culturelle de la France et de ses institutions universitaires est une évidence, bien que les modèles alternatifs, dont on n'a pas même besoin de discuter, existent bel et bien. Ainsi l'université allemande est le grand adversaire aux yeux des Français, dont Honnorat; quant à Roy, la préférence accordée à Paris s'exerce au détriment des universités américaines et britanniques. Tous deux, par ailleurs,

doivent dépasser le cadre strict des appareils gouvernementaux, afin de rallier des diplomates étrangers, des mécènes et des intellectuels, ce qui les oblige à effectuer un intense travail de relations sociales et de négociations. Il y a lieu, à cet égard, de souligner le caractère peu commun du recours à la philanthropie, qui n'est pas davantage l'apanage habituel des principaux responsables de l'éducation en France, que celui des représentants du gouvernement canadien. Enfin, Honnorat comme Roy conçoivent leurs projets à la lumière de la Première Guerre mondiale et les intègrent au processus de redéfinition des relations internationales concrétisé par la Société des Nations³⁶. Cette grande proximité, loin d'être le résultat de parcours hétérodoxes ou singuliers, est symptomatique d'une convergence plus large que l'examen des réseaux met en évidence. Mais avant d'aller dans cette direction, revenons au cas de Philippe Roy et de l'insertion de son travail dans la nouvelle dynamique générée par les traités de paix et la création de la Société des Nations.

L'action de Roy, comme celle de la plupart des représentants diplomatiques, en particulier des « ministres du Canada » en France, a en effet été exclusivement étudiée sous l'angle des relations bilatérales franco-canadiennes (ou du triangle Québec-Paris-Ottawa); cette orientation de la recherche va de soi, toutefois elle tend à extraire les relations en question des dynamiques plus générales dans lesquelles elles s'inscrivent. Or Philippe Roy a constamment œuvré, au cours de l'entre-deux-guerres, pour donner une dimension multilatérale à son poste et pour faire la promotion de la coopération intellectuelle internationale, tout ceci dans l'esprit de pacifisme internationaliste, qualifié par certains de « vision [...] angélique des relations internationales ».³⁷ Il a au surplus été un acteur des institutions multilatérales de l'entre-deux-guerres, représentant le Canada à huit reprises aux assemblées de la Société des nations (avec d'autres délégués) et participant aux travaux de l'Institut international de coopération intellectuelle dès sa deuxième année d'existence, en 1927, en plus d'assister à de multiples conférences ou congrès « internationaux ».

Je ne rappellerai pas ici comment la participation du Canada à la guerre, puis aux négociations de paix a mené à l'obtention d'un siège, pour le Canada, à la Société des nations dès 1919³⁸; je ne préciserai pas non plus les positions adoptées par le Canada au sujet de cette institution ou dans ses assemblées³⁹, sinon pour dire que, dans les deux cas, Roy ne semble pas avoir été un acteur de premier plan, susceptible d'orienter ou de définir les positions canadiennes⁴⁰. Il est cependant nécessaire de présenter brièvement l'Institut international de coopération intellectuelle, préfiguration institutionnelle de l'UNESCO que peu de chercheurs connaissent et dont les liens avec le Canada n'ont jamais été abordés, à ma connaissance.

Pour mieux propager « l'esprit de Genève », en faisant naître une « conscience universelle et pacifiste » qui favoriserait et orienterait les

relations intellectuelles dans le monde, divers acteurs proposèrent au début des années 1920 d'instituer un organisme international chargé de coopération intellectuelle. Paul Appell, recteur de l'université de Paris et instigateur, aux côtés d'Honnorat, de la CIUP, en plus d'être président exécutif de l'Association française pour la Société des Nations, écrivait ainsi au secrétaire général de la SDN, en juillet 1920 :

C'est par la mise en commun toujours plus intime et plus active des idées, des sentiments, des découvertes scientifiques, des progrès moraux, des manifestations littéraires ou artistiques, c'est par la diffusion de plus en plus large des langues, c'est par la multiplication des visites, des voyages, des congrès, des rapports internationaux sous toutes les formes, que l'œuvre de la SDN trouvera les garanties les plus sûres de sa durée et de sa force⁴¹.

Ceci mena à la création, en 1922, d'une Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI), conçue comme « organisme technique » de la SDN. Malgré l'opposition de la Grande-Bretagne et des Dominions autres que le Canada, la France a fortement contribué à faire adopter ce projet par la SDN, jugeant qu'il allait lui permettre de consolider son prestige culturel et son rôle privilégié dans les relations culturelles internationales⁴². La création de cette commission dévoile que, pour la France comme pour une majorité des membres de la SDN, ces relations constituent désormais un enjeu significatif dans les relations internationales; or comme le signale Gisèle Sapiro, « [c]ette idée n'allait pas de soi, comme en témoigne le fait qu'elle n'était pas prévue au départ [dans la charte de la SDN] »⁴³.

Organe consultatif, composé de quelques membres éminents de la communauté intellectuelle internationale (Henri Bergson, Marie Curie, Albert Einstein figurent ainsi parmi ses douze premiers membres), la CICI avait peu de pouvoirs, un très faible financement⁴⁴ et rassemblait pour quelques jours seulement par année un aréopage sélect de personnalités prestigieuses. Bien que leur nationalité ait été un critère majeur dans leur sélection, ces derniers n'étaient pas choisis par leur gouvernement et ne devaient pas assumer la fonction de représentant national⁴⁵. Pour donner un caractère plus dynamique à la CICI, mais aussi pour conserver son leadership dans le domaine, la France offrit de financer entièrement un Institut international de coopération intellectuelle (IICI), basé à Paris mais administré par la SDN. L'IICI fut inauguré le 16 janvier 1926, malgré l'hostilité très forte de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il est constitué sur la base de délégués nationaux, appuyés dans la mesure du possible sur des commissions nationales de coopération intellectuelle. C'est à ce titre que Roy est nommé représentant du Canada à l'IICI, dès 1926. Ensemble ou séparément, la Commission et l'Institut travaillèrent à développer et à faire des compilations statistiques des échanges universitaires de professeurs et d'étudiants, défendirent le droit d'auteur sous toutes ses formes

(livres, périodiques, cinéma, radio), mirent sur pied un répertoire international des traductions (le célèbre *Index translationum*, fondé en 1932) et l'Office international des musées, instituèrent de nombreux cycles de conférences, en particulier sur les hautes études internationales, publièrent une revue intitulée *Coopération intellectuelle* (à partir de 1929), et enfin lancèrent des enquêtes dans de multiples domaines dont la révision des manuels scolaires (pour atténuer leurs penchants xénophobes), le rôle éducatif de la radio, l'état des bibliothèques, etc. L'IICI hébergea en outre dans ses locaux de multiples organismes internationaux, dont le Pen Club international, la Fédération internationale des Unions intellectuelles ou le Comité international des Sciences historiques. Quelques-unes des personnalités intellectuelles les plus importantes de l'entre-deux-guerres participèrent aux travaux de l'IICI, dont Julien Cain, Paul Rivet, Albert Thibaudet et Paul Valéry.

N'étant pas un homme de discours mais plutôt de manœuvres en coulisses – Raoul Dandurand, qui s'y connaissait, disait de lui qu'il avait ses petites et grandes entrées dans tous les ministères⁴⁶ – Roy n'a pas laissé beaucoup de textes publiés sur ses positions et projets, mais divers documents nous permettent de voir qu'il adhéraît avec force aux idéaux de la SDN et de l'IICI⁴⁷. Ainsi, décrivant le 8 mai 1919 au Haut-commissaire du Canada à Londres l'opposition entre l'école diplomatique européenne, traditionnelle, et l'approche wilsonienne aux fondements de la SDN, il déclarait « *I must frankly admit that this new experience, democratic and typically american at the same time, does not displease me at all* »⁴⁸. Poussant le successeur de Pope, O. D. Skelton, à accepter une implication forte à l'IICI (et par conséquent une contribution financière significative), il y voyait un domaine privilégié pour l'intervention du Canada sur la scène internationale – « Nulle nation n'est mieux en posture que le nôtre [sic] pour propager l'esprit de paix » – et estimait que la formation des cadres dirigeants des générations montantes passait désormais par la confrontation intellectuelle avec l'étranger : « notre élite, quelques [sic] progrès qu'elle ait déjà réalisés, a tout à gagner à s'affronter avec l'élite des autres nations »⁴⁹. Une telle lettre dévoile comment le projet de la Maison des étudiants canadiens s'inscrivait, pour Roy, dans un cadre plus général visant à accélérer l'intégration des Canadiens aux échanges culturels internationaux. Le séjour à l'étranger, pour lui, doit mener à une meilleure connaissance des cultures étrangères (le pluriel est crucial), et cette compréhension doit elle-même permettre une « internationalisation » de l'élite canadienne, conduire à une présence plus active du Canada dans les échanges internationaux. L'humanisme et le pacifisme, dans une telle perspective, s'arriment sans heurts à une conception libérale, bourgeoise et économique des rapports sociaux.

Dans une longue lettre adressée à Raoul Dandurand, en 1928, au moment même où on vient de transformer le poste de Commissaire du

Canada en celui de Ministre plénipotentiaire, Roy sollicite son intervention afin de convaincre Skelton et Mackenzie King de la nécessité d'une implication active du Canada à l'IICI. Il s'exprime alors longuement sur l'engagement du Canada sur la scène internationale, non sans reconnaître qu'il « prêch[e] un converti » : « Notre action s'est considérablement élargie dans la vie internationale : nous n'avons plus le droit de nous dérober, et notre participation devrait être complète. Nous devrions prendre part à toutes les activités internationales quelles [sic] soient économiques, politiques, sociales ou intellectuelles »⁵⁰. Les multiples congrès et conférences internationales organisées en Europe, des plus officielles et institutionnelles aux plus officieuses et informelles s'avéraient à ses yeux autant d'occasions, pour le Canada, de devenir un acteur des négociations et coopérations multilatérales :

Quant aux conférences diplomatiques qui ont lieu de temps en temps dans les grandes capitales de l'Europe, et auxquelles nous serons toujours invités, il est bien certain que nous devons y prendre notre place et y jouer un rôle prépondérant. Toutes ces Conférences, tous ces Congrès sont des écoles d'entraînement incomparables et précieuses pour nos hommes publics⁵¹.

Parfaitement cohérente avec son internationalisme wilsonien ainsi qu'avec sa promotion de la souveraineté complète et affirmée du Canada, une telle invitation à s'insérer dans les circuits diplomatiques et intellectuels européens conduit par ailleurs à une extension et à une légitimation supplémentaire de sa propre fonction : « *the fact that we take part in the International Conferences held in Europe will give considerable importance to the Legation in Paris* »⁵², lance-t-il à Mackenzie King, alors responsable (comme ses prédécesseurs) du Secrétariat aux Affaires extérieures.

De manière très explicite, Roy met en évidence dans ses lettres l'hypothèse lancée en introduction de cet article : l'insertion dans les circuits diplomatiques et intellectuels parisiens constitue bien plus qu'un phénomène de nature bilatérale, puisque ces circuits sont fortement cosmopolites et que la capitale française est alors le plus important carrefour diplomatique et intellectuel de l'espace international. Toutefois, l'action et les lettres de Roy montrent que ce dernier, en conjugaison avec divers acteurs, a consciemment et continuellement œuvré à accentuer l'intégration du Canada dans les institutions et réseaux internationaux de l'entre-deux-guerres. Dans cette optique, l'accession du Canada à la souveraineté et la relation à la France, ne se réduisent pas uniquement à des dynamiques « colonialistes », mais peuvent aussi être vues comme un plongeon direct, sans transition, dans le multilatéralisme, à partir de et à cause de la Première Guerre mondiale, plongeon qui n'a pas été sans susciter de fortes réserves au sein même du gouvernement fédéral et du Secrétariat aux Affaires extérieures, sans parler du Parti conservateur. Philippe Roy a sur

ce plan été beaucoup plus «internationaliste» que ses supérieurs (plus idéaliste aussi). Il faut cependant noter, en passant, que ses conceptions étaient partagées, à divers degrés, par de multiples acteurs, dont ceux réunis dans le *Canadian Institute for International Affairs* (fondé en 1928), et souligner la présence, dans le petit réseau des «internationalistes» canadiens œuvrant au sein de l'appareil fédéral, de plusieurs Canadiens français: Raoul Dandurand et Ernest Lapointe, évidemment, mais aussi Jean Désy et Pierre Dupuy, qui furent tous deux rattachés à la Légation du Canada à Paris pendant l'entre-deux-guerres. Il y aurait d'ailleurs lieu de mener une étude approfondie de leur rôle, de leurs discours et de leurs trajectoires, tant ils ont été peu étudiés⁵³.

J'ajouterai, à ce propos, que le Canada se servit activement de son «atout» canadien-français dans ses relations internationales de l'entre-deux-guerres, tant pour se poser comme modèle d'intégration des minorités nationales (dans les discussions à cet effet à la SDN et ailleurs), que pour échapper à la polarisation croissante entre l'Angleterre et la France. Ceci permet entre autres au Canada, et plus précisément aux acteurs de la colonie canadienne établie à Paris, de nouer des liens diplomatiques et intellectuels avec les pays d'Amérique latine, par exemple, qui font souvent bloc avec la France à la SDN ou à l'IICI. De même, le Canada se targue de pouvoir servir d'intermédiaire significatif entre Paris et Londres, voire de faciliter une nouvelle «entente cordiale». Les documents actuellement disponibles laissent soupçonner qu'il y eut beaucoup de rhétorique, et fort peu de négociations tripartites effectives sur ce plan; néanmoins, on voit les délégués français venus célébrer le 400^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier reprendre le discours officiel canadien sur le «trait d'union» joué par le Canada⁵⁴.

Ce réseau d'internationalistes canadiens-français, qui recoupe partiellement les réseaux de la bourgeoisie libérale montréalaise, se rattache par ailleurs, par son interface parisienne, à un réseau cosmopolite fortement impliqué dans la promotion d'une coopération intellectuelle «franco-centrée». On retrouve ainsi, dans les défenseurs de la CIUP, de la SDN ou de l'IICI, beaucoup d'acteurs familiers des réseaux diplomatiques, littéraires et mondains liant la France et le Québec. Ainsi, Gabriel Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères et voix écoutée au Quai d'Orsay, est un des principaux fondateurs du Comité France-Amérique, un défenseur important du projet de la Maison des étudiants canadiens et un des premiers délégués français à la SDN; Jacques Bardoux, professeur à l'École libre des sciences politiques, membre du comité d'administration de «La Canadienne» en 1911, entreprit des démarches en 1913 auprès du Président Poincaré afin de défendre le projet d'une résidence pour les étudiants canadiens et fut délégué à la SDN et un des défenseurs du projet d'IICI; le recteur Appell, de son côté, fut promoteur de la CIUP, membre du comité

de patronage de la MEC, défenseur de la SDN et de la CICI, ainsi que délégué à l'IICI. On trouverait d'autres Français encore, aux côtés de Roy, Dandurand et autres, toutefois ce trio de personnalités influentes montre on ne peut mieux comment les réseaux diplomatiques, financiers, intellectuels et politiques s'entrecroisent. Comme l'indiquait Michel Trebitsch, derrière les institutions, « on décèle [...] sous la bannière de la "coopération intellectuelle" des formes indirectes, presque souterraines, d'action à l'échelle internationale, qui n'ont été possibles que par l'enchevêtrement des relations et des amitiés, la circulation informelle des idées et des hommes »⁵⁵.

La présence dans ces réseaux d'acteurs de diverses nationalités leur confère une nette dimension cosmopolite⁵⁶. Ventura Garcia Caldéron, écrivain et diplomate péruvien, est membre du Comité France-Amérique, délégué à la SDN et lié de près aux exotiques dans le cadre de la *Revue d'Amérique latine* (1923-1933) et de l'Association internationale des écrivains de langue française (AIELF); Henry Carton de Wiart, écrivain, politicien et diplomate belge, est délégué à la SDN et participe de près aux activités de l'AIELF Hélène Vacaresco, écrivaine d'origine roumaine, est membre de la Sous-commission des lettres et des arts de l'IICI et une des dirigeantes de l'AIELF. On retrouve ainsi, en tirant sur le fil de la coopération intellectuelle, le croisement des réseaux diplomatiques, littéraires, mondains et politiques abordé en introduction, croisement qu'il convient, en conclusion, de replacer dans un cadre plus général. Si cette interconnexion poussée entre les acteurs dominants des divers domaines d'activités est caractéristique du champ du pouvoir, tel que conçu par Pierre Bourdieu⁵⁷, on se trouve ici, avec les réseaux de coopération intellectuelle de l'entre-deux-guerres, confronté au pendant « international » de cette élite sociale, élite transnationale, bourgeoise, urbaine et cosmopolite, qui conjugue domination économique, sociale et culturelle.

L'intérêt de la période allant approximativement de 1880 à 1940, qu'on a pu décrire comme celle de la « première mondialisation »⁵⁸, tient d'ailleurs à ce qu'elle corresponde à la fois à l'intensification des échanges économiques et culturels (dont universitaires) et de la circulation des capitaux, idées et acteurs, en même temps que de la multiplication des réseaux et associations « internationales » qui structurent cet espace transnational émergent⁵⁹. Du point de vue des Canadiens, et plus spécifiquement des Canadiens français, les premières décennies du xx^e siècle constituent une première phase d'intégration à cette élite, intégration certes périphérique, mais néanmoins capitale, du point de vue de l'histoire québécoise.

Notes et références

1. Voir, entre autres: Christophe Charle (dir.), *Le temps des capitales culturelles xviii^e-xx^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, « Époques », 2009.

2. On peut trouver une critique détaillée sous la plume de Ulrich Beck, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, traduit de l'allemand par Aurélie Duthoo, Paris, Aubier, 2006.
3. Gisèle Sapiro, « Introduction » dans Gisèle Sapiro (dir.), *L'espace intellectuel en Europe*, Paris, La Découverte, 2009, p. 23.
4. Je reprends ici, en partant des réseaux, les réflexions de Jürgen Schriewer sur les « internationalités multiples » (*multiple internationalities*) et de Robert John Holton sur les « cosmopolitismes à enracinement multiple » (*multiple rooted cosmopolitanisms*), qui mettent tous deux en évidence les dialectiques et imbrications entre le global et le local, l'internationalisation et la territorialisation. Voir: Jürgen Schriewer, « Multiple Internationalities: The Emergence of a World-Level Ideology and the Persistence of Idiosyncratic World-Views », dans Christophe Charle, Jürgen Schriewer et Peter Wagner (dir.) *Transnational Intellectual Networks and the Cultural Logic of Nations. European Universities and Academic Knowledge in the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Francfort / New York, Campus, 2004, p. 473-533; Robert John Holton, « Cosmopolitanism or Cosmopolitanisms. The Universal Races Congress of 1911 », *Global Networks*, vol. 3, n° 2, 2002, p. 153-170.
5. Fernand Harvey, « Les relations culturelles entre la France et le Canada (1760-1960) », dans Serge Joyal et Paul-André Linteau (dir.), *France-Canada-Québec. 400 ans de relations d'exception*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 114.
6. Michel Lacroix, « "Il faudrait que nous sachions aussi être cela": les "modèles" québécois en France, 1919-1939 », Yvan Lamonde et Jonathan Livernois (dir.), *Valeurs universelles et culture québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, p. 111-122, et « Faire connaître un Canada nouveau: Philippe Roy et la diplomatie culturelle du Canada à Paris, 1911-1938 », Actes du colloque « Le Canada et la France: un partenariat diplomatique », à paraître.
7. Parmi les rares travaux à s'être penchés sur Roy, mentionnons: Bernard Pénisson, « Les commissaires du Canada en France (1882-1928) », *Études canadiennes. Canadian Studies*, n° 9, 1980, p. 3-21, et « Le commissariat canadien en France (1882-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 3, p. 357-376; Philippe Prévost (dir.), *La France et le Canada. D'une après-guerre à l'autre (1918-1944)*, Saint-Boniface, Les éditions du blé, 1994; Gilles Duguay, *Le Triangle Québec-Ottawa-Paris. Récit d'un ancien ambassadeur canadien*, Québec, Septentrion, 2010.
8. Samy Mesli, « Le développement de la "diplomatie éducative" du Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 12, n° 1, 2009, p. 115-132.
9. Linda Lapointe, *Maison des étudiants canadiens, Cité internationale universitaire de Paris. 75 ans d'histoire, 1926-2001*, Saint-Lambert, Stromboli, 2001, p. 18.
10. On ne connaît cependant pas les dates exactes de son séjour initial en France. Le souvenir des conditions déplorables des logements offerts aux étudiants aurait d'ailleurs été un des facteurs le poussant à promouvoir la construction d'une résidence pour les étudiants canadiens. Par ailleurs, on peut voir, dans les publicités pour son cabinet insérées dans son propre journal, *Le Courrier de l'Ouest*, qu'il aurait été y acquérir une spécialisation en ophtalmologie; voir par exemple le numéro du 11 octobre 1905, p. 6.

11. Bien des cloisonnements, selon les origines sociales, les professions, les nationalités, langues ou religions, séparaient cependant ces différents acteurs.
12. Rassembler les étudiants dans un même lieu, sous la supervision étroite d'un directeur, constitue en effet un moyen pour veiller sur leur travail comme sur leurs fréquentations, et rassurer les parents quant aux dangers du «gai Paris». Notons à ce sujet que les pensionnaires de la future Maison des étudiants canadiens étaient pendant longtemps exclusivement masculins et n'eurent pas le droit avant 1950 de recevoir des femmes dans leur chambre.
13. Christophe Charle, «Les intellectuels en Europe dans la seconde moitié du XIX^e siècle, essai de comparaison» dans Sapiro, Gisèle (dir.) *L'espace intellectuel en Europe, op. cit.*, p. 71-73. Entre 1860 et 1910, les effectifs étudiants du supérieur en France, passèrent de 8000 à 41 000. Cette croissance alla de pair, par ailleurs, avec une augmentation significative du nombre d'étudiants universitaires d'origine étrangère. Victor Karady précise ainsi, pour la France, que le nombre d'étudiants étrangers est passé de 1532 étudiants en 1890, à 5241 en 1910, puis à 16 254 en 1930: Victor Karady, «Student Mobility and Western Universities: Patterns of Unequal Exchange in the European Academic Market, 1880-1939», Christophe Charle, Jürgen Schriewer et Peter Wagner (dir.) *op. cit.*, p. 369.
14. Anonyme, «Les étudiants canadiens en France. I. En France», *France-Amérique*, mars 1920, p. 110.
15. Ceci a permis à Borden de constater, de visu, la position acquise par Roy au sein des milieux diplomatiques et des cercles officiels; il écrit ainsi, de Paris, à Thomas White, qui agit à titre de Premier ministre en son absence: «I hear excellent accounts of the service which Roy is giving. He has given an excellent status for the office which he fills; he has made himself acquainted with very important people by whom he is held in high regard», lettre du 1^{er} mars 1919, Archives publiques du Canada, Fonds des Premiers ministres du Canada, Archives Robert Laird Borden, MG26 H, vol. 94, C4328.
16. L'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Saskatchewan annoncent dans les premiers mois de 1920 leur intention d'octroyer des bourses pour études en France: trois boursiers chacune pour les provinces de l'Ouest, cinq en Ontario.
17. Le discours prononcé en Chambre par Gouin souligne le rôle de Roy: «Lors de son récent voyage au pays, le haut-commissaire [*sic*] a fait part de son projet à toutes les provinces du Dominion. [...] [C]'est avec enthousiasme que la vieille province française de Québec a promis sa collaboration», anonyme, «Les étudiants canadiens en France II. Au Canada», *France-Amérique*, mars 1920, p. 112.
18. Dossier «La Maison des étudiants canadiens à Paris» [archivé sous le titre «la mission des étudiants canadiens»...], Archives du Comité France-Amérique, Université de Montréal, P76, G4. Sur les récipiendaires québécois de ces bourses d'Europe, voir la contribution, dans ce dossier, de Robert Gagnon et Denis Goulet, «Les "boursiers d'Europe", 1920-1959: la formation d'une élite scientifique au Québec».
19. Étrangement, dans cette argumentation, ce n'est pas tant la résidence qui doit servir à loger les boursiers que les boursiers qui servent à «remplir» la résidence.
20. «[L]e haut-commissaire canadien en France [...] a soumis à notre considération, lors de son dernier voyage, l'idée d'établir à Paris, pour perpétuer la

mémoire de nos soldats morts au champ d'honneur, une Maison pour les étudiants canadiens. Le témoignage de notre reconnaissance ne pourrait prendre une forme plus heureuse», anonyme, «Les étudiants canadiens en France II. Au Canada», *loc. cit.*, p. 111.

21. Anonyme, «L'inauguration de la Maison des étudiants canadiens», *Paris-Canada*, 6 novembre 1926, p. 8.
22. Linda Lapointe, *op. cit.*, p. 17-42.
23. Richard Veatch déclare à son sujet qu'il était «entirely out of sympathy with any tendency to loosen Canada's ties with England, and with such new inventions as the League of Nations», *Canada and the League of Nations*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, p. 20.
24. Voir à ce sujet les documents rassemblés dans : «Philippe Roy's visit to Canada in Connection with the establishment of scholarship in France», Archives publiques du Canada, RG25 A3a, vol. 1276, dossier 1920-1930.
25. Olivar Asselin, «Du rôle de la France dans la formation d'une élite canadienne-française», *Revue France-Amérique*, vol. X, n° 6, juin 1919, p. 228-232.
26. Dandurand prononça une conférence intitulée «Les écoles primaires et l'enseignement obligatoire» le 28 décembre 1918 devant le Club de Réforme de Montréal. Sur les débats au sujet de l'enseignement, qui mirent aux prises, entre autres, les gouvernements libéraux, l'aile radicale du parti et les autorités du clergé québécois, voir : Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1840-1971*, Toronto, Holt Rinehart et Winston, 1971, 2 vol.; et «L'Église et l'école», dans Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal, «Boréal compact», 2e édition, 1989, p. 601-630.
27. Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal Express, 1988.
28. Voir sur la revue : Dominique Garand, *La Griffes du polémique. Le conflit entre les régionalistes et les exotiques*. Montréal, L'Hexagone, «Essais littéraires», 1989 et Annette Hayward, *La querelle du régionalisme au Québec (1904-1931). Vers l'autonomisation de la littérature québécoise*, Ottawa, Le Nordir, «Roger-Bernard», 2006.
29. Sur le rôle de relais joué par le Comité France-Amérique dans la constitution d'un axe libéral franco-québécois, voir Gérard Fabre, «Un arc transatlantique et sa tangente ou comment se dessine un réseau intellectuel franco-québécois?», *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 7, n° 1, 2004, p. 43-78.
30. De plus, comme le souligne Luc Roussel, d'autres bourses que ces «bourses d'Europe» sont décernées ou financées par le gouvernement du Québec, dont celle du Prix d'Europe décernée à des musiciens à partir de 1911. Le Ministère des Terres et Forêts attribue de son propre chef quatre bourses pour études en foresterie en Europe en 1920. Voir Luc Roussel, «Les relations culturelles du Québec avec la France, 1920-1965», thèse de doctorat, Université Laval, 1983, p. 30 et suiv.
31. Dans les pages du *Courrier de l'Ouest*, on précise qu'il était le principal organisateur de la «Compagnie de prêts hypothécaires», fondée en 1905 avec un capital de deux millions de dollars, essentiellement venu de France : «Notes

personnelles», *Courrier de l'Ouest*, 31 mars 1910, p. 8. Quelques années plus tôt, il avait fondé la *Jasper's Limited*, qui «s'occup[ait] d'affaires financières en général, vente d'immeubles, négociation de prêts, assurances vie, feu, accidents», «Notes locales», *Courrier de l'Ouest*, 14 février 1906 p. 8.

32. Linda Lapointe, *op. cit.*, p. 28.
33. En plus des objections contre la double représentation (Canada/Québec), à laquelle s'ajoutait une double «allégeance idéologique»: pour un gouvernement conservateur, d'un côté, pour un gouvernement libéral, de l'autre, c'est en effet au militant libéral qu'on s'en prenait, dans la logique de nomination partisane alors dominante. La surprise, à cet égard, est que Roy ait pu conserver son poste aussi longtemps, quels que soient les hommes ou le parti au gouvernement à Ottawa.
34. Il fut entre autres le promoteur d'une loi établissant en France des dispensaires contre la tuberculose (1915) et un des fondateurs de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (1917), de l'Association franco-danoise et de l'Association franco-norvégienne (1918).
35. Voir à ce sujet les commentaires de Linda Lapointe, qui a dépouillé le fonds André-Honnorat conservé à la CIUP. Notons, par exemple, que Honnorat est membre du Comité d'honneur de la MEC, créé en mars 1920.
36. «[André Honnorat] met la Cité [universitaire] au service de la grande œuvre de l'après-guerre, la Société des Nations. Il veut réaliser une "Société des Nations des Étudiants" qui, par le développement de sentiments internationalistes chez ceux qui constitueront les élites futures, empêchera le retour d'une nouvelle guerre», Frank Sérén, «La Cité internationale universitaire de Paris: ambitions mondiales et réalités européennes, 1925-1956», dans René Girault et Gérard Bossuat (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée: nouvelles réflexions sur l'unité européenne au xx^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 90.
37. Ce jugement, formulé par Fabienne Chevalier dans un article portant partiellement sur la CIUP («Sortie de guerre et enjeux urbains: histoire de deux projets parisiens (1919-1939)», *Histoire@Politique*, n° 3, novembre-décembre 2007, est représentatif des critiques sévères formulées à l'endroit de la SDN depuis la Seconde Guerre mondiale. Parmi les travaux consacrés à la SDN, mentionnons: Annike H. M. Van Ginneken, *Historical Dictionary of the League of Nations*, Lanham, Scarcrow Press, 2006; Pierre Gerbet, *Le Rêve d'un ordre mondial, de la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, «Notre siècle», 1996; *The League of Nations, 1920-1946: Organization and Accomplishments*, New York/Genève, Nations Unies, 1996; Ruth Henig, *Versailles and After, 1919-1933*, London/New York, Routledge, 1995; Peter J. Yearwood, *Guarantee of Peace: The League of Nations in British Policy, 1914-1925*, Oxford, Oxford University Press, 2009 et Christine Manigand, *Les Français au service de la Société des Nations*, Berne, Peter Lang, «L'Europe et les Europes», 2003.
38. Claude Legris, *L'Entrée du Canada sur la scène internationale*, Paris, Presses universitaires de France, 1966; H. Gordon Skilling, *Canadian Representation Abroad. From Agency to Embassy*. Toronto, Ryerson Press, 1945, 359 p.; Walter A. Riddell (dir.), *Documents on Canadian Foreign Policy, 1917-1939*, Toronto, Oxford University Press, 1962, liii/806 p.

39. Je renvoie à ce sujet au travail de Richard Veatch, *op. cit.*
40. Il est cependant possible que l'absence complète de référence à Roy dans les travaux cités ci-dessus soit due au manque de documents et à la focalisation du regard sur les quelques acteurs déjà connus: Robert Borden, Mackenzie King, Raoul Dandurand, Ernest Lapointe, Joseph Pope et Robert Skelton.
41. Cité dans Jean-Jacques Renoliet, *L'UNESCO oubliée: la Société des Nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, «Série internationale», 1999, p. 20.
42. Il y eut cependant des débats tendus, au sein de l'appareil gouvernemental français, certains responsables du Quai d'Orsay y voyant une éventuelle menace pour la souveraineté de la France, en matière d'éducation; voir entre autres les ouvrages mentionnés de Manigant et Renoliet.
43. Gisèle Sapiro, «L'internationalisation des champs intellectuels pendant l'entre-deux-guerres: facteurs professionnels et politiques», dans Gisèle Sapiro (dir.), *L'espace intellectuel en Europe, op. cit.*, p. 122.
44. Il ne dépassa jamais 0,4% du budget d'ensemble de la SDN, Renoliet, *op. cit.*, p. 45.
45. Aucun Canadien ne fut invité à y siéger.
46. Raoul Dandurand, «Notre retour à Paris après cent vingt années de séparation. Hector Fabre notre premier délégué», conférence prononcée en novembre 1941 au Collège Stanislas de Montréal, dactylographie conservée dans la Collection Marchand-Dandurand, Bibliothèque et Archives Canada, MG27, III, B3, vol. 5.
47. Plusieurs d'entre eux se trouvent dans le dossier «Intellectual Cooperation Institute», Archives du Ministère des affaires extérieures, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG25, G1, vol. 1466, dossier 189.
48. Philippe Roy, lettre du 8 mai 1919 à George Perley, Archives du Ministère des affaires extérieures, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG25, A2, vol. 284, P9-3-24.
49. Philippe Roy, lettre du 28 décembre 1927 à O. D. Skelton, Archives du Ministère des affaires extérieures, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG25, G1, vol. 1466, dossier 189.
50. Lettre de Philippe Roy à Raoul Dandurand, 7 décembre 1928, «Intellectual Cooperation Institute», Archives du Ministère des affaires extérieures, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG25, G1, vol. 1466, dossier 189. Le fait que cette lettre se retrouve dans ce dossier précis, plutôt que dans les archives personnelles de Dandurand permet de voir que ce dernier est bel et bien intervenu pour faire pression sur Skelton. Nulle part, cependant, dans ce dossier ou ailleurs, n'ai-je pu retrouver des détails quant aux décisions prises sur le sujet, en particulier sur les contributions financières du Canada à l'IICI. Roy, le 11 janvier 1929, dans une lettre à Skelton, précisait que la contribution suggérée, eu égard à la population canadienne, était de 18 103 francs. Notons enfin que le Canada versa une contribution allant de 150 000\$ à 200 000\$ au budget de la SDN, dans l'entre-deux-guerres, ce qui représentait de 3,3% à 4,8% du budget global de la SDN; Archives du Ministère des affaires extérieures, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, RG25, Série A2, vol 765, dossier 297.

51. *Ibid.*
52. Lettre du 23 novembre 1929 à William Lyon Mackenzie King, Fonds des premiers ministres, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, MG26, J1, vol. 167, bobine C2313. Quelques mois plus tôt, Roy écrivait à Mackenzie King: «In view of our passed [sic] and future activities in the International Politics of the world, also our special situation, as an American nation, our Legation in Paris should become one of our most important and useful diplomatic posts. Paris is, and will always be, the best listening post in the world», lettre du 12 janvier 1929, *Ibid.*
53. Sur Raoul Dandurand, outre ses mémoires édités par Marcel Hamelin (*Raoul Dandurand, le sénateur diplomate: mémoires (1861-1942)*, Sainte-Foy, Les Presses de L'Université Laval, 2000 [1967]), les principales études ont été rassemblées dans un numéro d'*Études internationales* (vol. 31, n° 4, décembre 2000). Sur Ernest Lapointe, on ne trouve guère que la monographie d'Ernest MacFarlane, *Ernest Lapointe and Quebec's Influence on Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1999. De leur côté, Jean Désy et Pierre Dupuy n'ont à peu près pas été étudiés. L'article de Courteaux sur Dupuy paraîtra dans un prochain numéro du BHP sur le Canada et la Deuxième Guerre.
54. Citons, à titre d'exemple, cet extrait: «Le Canada et la France s'engagent donc dans la voie d'une coopération; il faut souhaiter de les y voir persévérer, afin que le Dominion remplisse chaque jour davantage le rôle qui semble lui avoir assigné l'Histoire et qui est de constituer un terrain d'union, d'entente et de collaboration entre ses deux mères patries et les États-Unis. La paix mondiale s'en trouvera mieux assurée», Emmanuel de Lévis-Mirepoix, «Quelques impressions rapportées du Canada», *Revue des sciences politiques*, vol 50, n° 1, janvier-mars 1935, p. 69.
55. Michel Trebitsch, «Organisations internationales de coopération intellectuelle dans l'entre-deux-guerres», dans Serge Wolikow et Annie Bleton-Ruget (dir.), *Antifascisme et nation: les gauches européennes au temps du front Populaire*, Dijon, EUD, p. 50.
56. Ceci en définissant, à titre heuristique, un réseau cosmopolite comme un réseau rassemblant des acteurs d'au moins trois nationalités ou cultures différentes.
57. Voir, entre autres: Pierre Bourdieu, «Espace social et pouvoir symbolique», dans *Choses dites*, Paris, Minuit, «Le sens commun», 1987, p. 147-166, et «Quelques propriétés des champs» dans *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2002, p. 113-120.
58. Berger, Suzanne. *Notre première mondialisation. Les leçons d'un échec oublié*, Paris, Seuil, «La République des idées», 2003.
59. Je reprends ici à mon compte les analyses formulées dans Gisèle Sapiro (dir.), *L'espace intellectuel en Europe*, op. cit., Christophe Charle, Jürgen Schriewer et Peter Wagner (dir.), *Transnational Intellectual Networks and the Cultural Logic of Nations*, op. cit., et Anna Boschetti (dir.), *L'Espace culturel international*, Paris, Nouveau monde éditions, «Culture/Médias», 2010.